

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE  
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 8 Juillet à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (7) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Guy CHAZOT, Mireille CARRET, Frédéric CHAZELLE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET.

Absents (3) : Yohann CARRET, Gérard ROURE, Thibault CALMARD

Procuration (1) : Yohann CARRET a donné procuration à Mireille CARRET

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Mireille CARRET

Date de la convocation : 01/07/2022

**3 ▶ DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer un virement de crédit en dépenses d'investissement afin de pouvoir régler le surplus de la facture de voirie 2021 de l'entreprise EUROVIA ; à savoir :

- Imputation D2315 – Op. 166 « Voirie 2022 – Emulsions et Enduits » : - 1100,00 €
- Imputation D2315 – Op. 160 « Voirie 2021 » : + 1100,00 €

A savoir que la facture d'EUROVIA est supérieure de 1018 € TTC par rapport au devis suite à l'augmentation de la matière première.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

↪ accepte ce mouvement d'un montant de 1100 euros comme détaillé ci-dessus.

↪ charge M. Le Maire de l'exécution de la présente délibération

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,*

Le Maire,  
Michel ROCHE